

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3762 - Mardi 24 Novembre 2020 - Prix : 200 Fc

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS

## Deux bâtonniers pour un fauteuil



Election au conseil de l'ordre des avocats

### COMMUNIQUÉ

**Nous informons notre aimable clientèle de la reprise des vols EWA AIR Moroni-Mayotte-Moroni tous les vendredis à compter du 27 novembre avec des correspondances pour la Réunion.**

**Nos bureaux sont ouverts de 8 H à 12H.**

**Contact : + 269 773 87 41/email : [resa@australairkm.com](mailto:resa@australairkm.com) /  
Route de l'Alliance Franco-Comorienne**

## INTERVIEW

**Bacar Nawiya :****"C'est risqué de défendre une question qui frôle l'infanticide"**

*Slameuse engagée dans plusieurs combats notamment sur les droits de la femme et des enfants, Bacar Nawiya a remporté le 21 novembre dernier au Sénégal, le deuxième prix du concours de Slam organisé par le Task Force sur le thème de l'avortement médicalisé en cas de viol ou inceste. Un honneur car dit-elle « avoir pu user des mots et de la voix pour une cause qui est à la fois sensible et noble ». Interview. Elle répond aux questions de La Gazette des Comores HZK-Press.*

**Question : Deuxième au concours organisé pour promouvoir l'accès à l'avortement. De par votre culture comorienne qu'est-ce que cela représente pour vous ?**

**Bacar Nawiya :** Ce n'est pas l'accès à l'avortement d'une manière générale que je défends mais plutôt pour certains cas très sensibles. C'est risqué de défendre une question qui frôle l'infanticide mais en-cas d'inceste et de viol, nous devons apporter chacun sa pierre et c'était une bataille parmi plusieurs autres de cette grande guerre.

**Question : Pensez-vous que c'est quelque chose de faisable en Afrique et aux Comores dont vous êtes natif ?**

**B.N :** Pour être sincère, la justice en Afrique et plus particulièrement aux Comores a toujours été un sujet problématique, mais il s'agit ici de légaliser l'avortement en cas de viol ou d'inceste pour les pays qui l'interdisent, ou appliquer la loi qui l'autorise

pour ceux qui l'ont adopté et dans les deux cas cela n'est pas si évident mais faisable, d'ailleurs c'est là où se situe le combat et on y arrivera.

**Question : Le Sénégal est connu comme un pays à culture musulmane, ce combat a-t-il une finalité ?**

**B.N :** A 95% oui, cependant plusieurs religions interdisent l'avortement. Je suis moi-même contre l'avortement. Mais il y'a des cas comme le viol et l'inceste où il est nécessaire d'en parler et plusieurs personnes se sont mobilisées pour la cause, donc oui il aura une finalité, en tout cas je l'espère.

**Question : Votre talent d'artiste slameuse vous fait grimper des échelons. Comment vous voyez dans l'avenir ?**

**B.N :** C'est difficile de prévoir l'avenir mais j'espère en faire bon usage dans le futur et en faire une arme avec laquelle je me battrais pour les causes qui me tiennent à cœur.

**Question : Quels sont vos projets d'avenir en tant que jeune engagée dans la lutte contre plein de fléaux qui touchent le monde, l'Afrique et les Comores en particulier ?**

**B.N :** Les idées fusent de partout, ce ne sont pas les projets qui manquent. Je suis actuellement entrain de travailler sur des projets mais j'en dirais un peu plus au moment opportun.

Propos recueillis par  
A.O Yazid



## ELECTION À LA CHAMBRE DE COMMERCE

**Quatre listes s'opposent à la modification de la commission électorale**

*Quatre listes (Richard Kamoula, Karima Mabrouk, Momo et Nardasse) demandent au ministre de l'économie Houmed Msaidie de ne pas prendre en considération la requête d'une seule équipe pour changer la commission électorale.*

Devant la presse, dimanche 22 novembre dernier, quatre listes qui concourent à la présidence de la chambre de commerce expriment leur désaccord avec la démarche du ministre de l'économie visant à mettre en place une nouvelle commission électorale. Par la voix de Housseine Houssalam, ils font savoir qu'ils vont tout faire pour empêcher cette modification. « Nous ne serons jamais d'accord et nous demandons également des réponse au ministère de



Représentants des 4 listes à l'élection de la chambre de commerce.

l'économie. Pourquoi écouter une seule liste ? Cette chambre nous appartient à nous tous et non à une seule personne », martèle-t-il. Pour rappel, dans une lettre datant du 17 novembre dernier, Chamssoudine Ahmed, tête de liste de l'Alliance Nouvelle OPACO-

SYNACO avait demandé au ministre de l'économie de changer la composition de la commission électorale, estimant que le secrétaire général de l'institution et le président par intérim ne font pas preuve de neutralité dans le processus électoral en cours.

De son côté, le président sortant de la CCIA de Ngazidja, Soibrou Eddine Mohamed montre qu'on ne devient pas un entrepreneur en étant un idiot. Toutefois, ils accepteront la décision de la justice. « Quelle que soit la décision du tribunal suite à la requête de

notre frère Chamsoudine, nous allons l'accepter et nous ne verrons aucun inconvénient. Car c'est son droit le plus absolu, s'il a quelques doutes » précise-t-il.

Pour mémoire, suite aux irrégularités constatées auprès de la cellule électorale, Chamsoudine Ahmed a saisi le tribunal de commerce. Ce dernier après mille vérifications a ordonné le retrait de 154 dossiers dans la liste annexée. Pour la simple raison que ces personnes ne représentent ni une personne morale ni physique. Et pour s'y conformer, ces personnes devraient se présenter auprès du tribunal du commerce pour compléter leur dossier. La décision du tribunal de commerce est attendue ce mardi.

Andjouza Abouheir

## SOCIÉTÉ

**Mdjawaché se révolte contre l'occupation de l'ancienne jetée de Fomboni**

*Des espaces publics et historiques de l'île ne cessent d'être occupés par des personnes privées en complicité avec les autorités publiques, pour des intérêts personnels. Le quartier Mdjawaché de Fomboni s'insurge contre la construction sur l'ancienne jetée de Fomboni, un lieu symbolique de la colonisation française.*

Pendant que la cession des îlots de Nioumachoua fait couler beaucoup de salive dans l'île, les zones d'extension du marché de Fomboni occupées par des propriétés privées, les abords

des deux rivières limitant Fomboni, zones des pas géométriques en danger permanent, vendus pour des habitations, aujourd'hui on construit sur la jetée historique de Fomboni.

Par autorisation d'une autorité de l'île, un individu est entrain de construire une maison sur la jetée, obstruant ainsi le passage des visiteurs vers l'extrémité de ce vestige d'une infrastructure coloniale.

Les femmes de Mdjawaché quartier de la jetée, avec à leur tête Mme Andhoimati Mikidadi (Mma Fayzi) ancienne maire de Fomboni, viennent de démolir ce samedi, l'un des murs bâtis et sont prêtes à en

découdre.

Mma Fayzi et Mme Salawiya sont convoquées au commissariat de police et refusent de s'y rendre si elles ne sont pas toutes convoquées. « Vous allez nous tuer, mais ce lieu ne sera pas construit pour une simple brochette » avertit l'ancienne maire.

« Ce garçon a commencé ses travaux mais on n'avait pas détruit car on cherchait à régler le problè-

me dans le calme. On était allé avertir la police et on avait signifié ce monsieur de stopper son chantier » raconte-t-elle devant les médias. « Mais il nous a ignoré et continue ses travaux comme si de rien n'était, c'est là que nous avons jugé utile de démolir cela » s'est-elle expliquée.

Riwad

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS

## Deux bâtonniers pour un fauteuil

*Le conseil de l'ordre des avocats a tenu dimanche dernier son assemblée générale électorale après plusieurs rendez-vous ratés. D'un côté, 26 avocats ont élu Me Tadjidine Ahmed comme bâtonnier et de l'autre, Me Mzimba « acclame » Mohamed Abdouloihabi pour lui succéder. C'est la confusion totale, au sein du barreau de Moroni qui, après sept mois de bataille juridique n'est pas parvenu à s'entendre sur les règles de succession à la tête du conseil de l'ordre.*

Une élection tendue pour ne pas dire surréaliste ! Dimanche 22 novembre, le conseil de l'ordre des avocats a tenu son assemblée générale électorale et il était question de renouveler le bureau. Sur trois listes, le bureau sortant dirigé par Me Ibrahim Ali Mzimba a rejeté les deux listes, qui selon lui n'ont pas suivi les procédures et n'a gardé que sa propre liste. Sans gêne, il a « acclamé » Me

Mohamed Abdouloihabi comme nouveau bâtonnier, une décision qui va pourtant à l'encontre de l'article 33 de la loi régissant la profession d'avocat en Union des Comores. Suite à cette dérive, une majorité d'avocats a condamné cet acte et organisé dans la foulée une nouvelle élection. « Sur 50 avocats, 27 étaient présents et Me Tadjidine Ben Mohamed a obtenu 26 voix. Il a été élu avec 96,29% et il devient le bâtonnier du conseil de l'ordre des avocats », rapporte Me Abdillah Moussa. Désormais, le conseil de l'ordre des avocats a deux bâtonniers élus le même jour. Une première dans les annales.

Déclaré « vainqueur », Mohamed Abdouloihabi dit respecter la décision de l'assemblée générale. « Quelle que soit la forme et l'ambiance dans laquelle elle a pu se tenir je la respecte. Je remercie mes confrères qui m'ont fait confiance, mais je déplore sincèrement l'ambiance très désagréable et anti professionnelle qui a prévalu

tout au long du processus », déclare Mohamed Abdouloihabi, avant d'ajouter : « j'apprécie avec beaucoup de retenue, le sens de lecture, de compréhension juridique des confrères qui ont soutenu, comme motif d'une possibilité d'un éventuel rejet le fait que je n'aurais pas trois années d'expérience au barreau. Sérieusement, je ne vais pas m'étaler là-dessus, parce que c'est un débat intra professionnel de juristes. Ce n'est pas un débat de profane. Et je considère tout simplement que l'article 33 qui a été évoqué prévoit que seuls les avocats qui ont prêté serment après trois années peuvent se porter candidat. Et d'ajouter que : « Je pense que cet argument avancé par mes contradicteurs qui montre le niveau même de compréhension et l'interprétation du droit m'avait fait rire et regretter. Sérieusement, je regrette beaucoup comment les choses se sont passées. Je regrette qu'il n'y ait pas eu réellement un esprit de discipline et de respect des règles de procédure de

l'assemblée. Je considère que mon élection me laisse un petit goût d'amertume. J'attends maintenant les réactions qui vont venir et que j'encouragerais de la part de mes contradicteurs à saisir les juridictions compétentes pour essayer d'avoir la lumière effectivement, car le droit évolue et la jurisprudence ».

De son côté, Me Tadjidine regrette l'attitude du bureau sortant du conseil de l'ordre. Selon lui, le conseil a fait le contraire en appelant ceux qu'ils veulent pour monter leur commission et rejeter par la suite sa candidature. « Ce motif ne tient pas la route, car j'ai déposé mon dossier auprès du secrétaire général du conseil de l'ordre Me Aticki Youssouf. Il l'a cacheté et nous a redonné l'accusé de réception. Toutefois, Me Abdillah Moussa a souhaité examiner l'article 33 pour la candidature de Mohamed Abdouloihabi. L'article montre qu'un avocat ne peut pas se présenter candidat du barreau sans avoir exercé trois années au barreau

», explique Me Tadjidine Ben Mohamed, celui qui a été élu par les avocats, avant d'ajouter que « donc en se référant à cet article, mon adversaire ne doit pas se présenter. Mais le bureau sortant, a fait le contraire en retirant ma candidature et validé l'autre. J'ai essayé de chercher un terrain d'entente mais en vain. L'ex-bâtonnier Mzimba Ibrahim a déclaré qu'il a rejeté ma candidature et que le reste est voté par acclamation. Mais ce qui m'a étonné le plus, c'est le discours de Mohamed Abdouloihabi. Il nous appelle à faire des recours ».

Après cet épisode, cet avocat appelle ses confrères à se voir afin de mettre les choses en place. Il souhaite également organiser une assemblée générale, en tant que président du conseil de l'ordre, pour discuter sur le règlement intérieur que le bureau sortant leur a soumis.

Nassuf Ben Amad

## POLITIQUE

## Des militants du M17 sont placés en détention

*Depuis le vendredi dernier, la police nationale a procédé à des interpellations des personnes suspectées de prendre part à l'opération « graffitis anti-Azali » sur les murs de la capitale mohélienne et ses environs.*

Mohamed Archad l'ancien gouverneur de l'île, Zainouline Anzizi (Cissé) tout deux du mouvement de

17 février (M17) et Ben Massoundi Darouèche ont été interpellés par la police nationale depuis vendredi 20 novembre dernier au matin.

Ils étaient placés en garde à vue jusqu'à hier lundi avant d'être transféré au tribunal de première instance. Contrairement à ce qui a été annoncé, il n'y a pas eu d'audience publique. Ils ont été entendus un à un par le procureur de la république avant d'être placés en mandat de

dépôt à la prison de Badjo où ils vont passer leur première nuit ce lundi.

Ben Darouèche fut le premier à être arrêté après une chasse à l'homme vers 3 h du matin de ce vendredi. Selon nos sources, il serait soupçonné de faire partie des auteurs des graffitis hostiles au président Azali Assoumani, qui ont recouvert les murs des villes de Djoiezi et Fomboni et dont on pouvait à peine

déchiffrer, après un travail fastidieux des forces de l'ordre mobilisées pour supprimer ces inscriptions « Azali Nalawé » ou encore « 3 x 7 » une manière pour les détracteurs du régime de rappeler que la l'année butoir est le 2021, pour la fameuse tournante d'Anjouan de l'élection présidentielle.

D'autres sources indiquent que Ben Rachid qui a été blessé à la mâchoire lors de son interpellation,

serait en possession dans son sac de tracts contre Azali. La question que beaucoup d'observateurs se posent ici est de savoir pourquoi dans un même pays régi par les mêmes lois nous assistons à une justice à deux poids et deux mesures pour les mêmes faits qui se produisent ces derniers jours aussi bien à Ngazidja qu'à Mohéli.

Riwad

## PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

## Faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs

*Hier à la salle de conférences de la Direction générale de l'Environnement, une rencontre regroupant un certain nombre d'organismes travaillant dans le monde de l'entreprise, était réuni pour examiner en vidéoconférence, le manuel d'exécution du concours national de Plan d'affaires (CPA) qui détaille les opérations du CPA du PIDC. Le manuel a été rédigé par un consultant international en la personne du Dr André Nsabimana, basé en Belgique.*

Ce concours entre dans le cadre des activités inscrites au titre de la Composante 2 du projet, relatives à l'appui direct aux entreprises. Cette composante a pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur privé en fournissant un soutien financier et technique direct aux Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et aux coopératives. Dans l'optique de la mise en œuvre des activités de

cette composante, le manuel de procédures d'exécution du CPA devrait être validé par les parties prenantes. Dans ce contexte, l'implication responsable et soutenue de tous les acteurs par le biais de processus participatifs s'avère essentielle et indispensable en vue de garantir une meilleure coordination et mise en œuvre du projet.

On a noté entre autres, la présence de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANPI), l'Agence nationale de conception et d'élaboration des projets (ANACEP), le Mouvement des Entreprises Comoriennes (MODEC), l'Union des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (UCCIA), le Projet Yes

Com, l'Organisation Patronale des Comores (OPACO), l'Union des Meck, l'Office national de la vanille (ONAV), les Centres Ruraux de Développement Économique (CRDE) etc.

Il faut savoir que le CPA est un outil qui vise à soutenir l'entrepreneuriat et faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs aux Comores. Face aux nombreux freins entravant le développement des MPME (accès limité au financement, faible qualité des plans d'affaires, faiblesse de la formation des entrepreneurs...) le CPA constitue une réponse efficace. Il offre un accompagnement financier et non financier appuyé par trois instruments clés : la formation, le coaching et le mentorat.

Au cours de cette rencontre, les participants ont eu le loisir d'intervenir pour demander des éclaircissements mais aussi apporter leurs contributions pour rendre le manuel plus opérationnel en se focalisant sur les secteurs clés d'intervention

du projet que sont l'agriculture et le tourisme. Le consultant a pris l'engagement d'insérer les contributions pertinentes dans le manuel pour aller vers sa validation.

Le manuel devrait être validé officiellement en conseil des ministres après une ultime navette entre les parties prenantes. Rappelons que le PIDC est une initiative du Gouvernement Comorien, financé par la Banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique de notre pays. Ce projet a comme but de relever les défis de la transformation structurelle de l'économie comorienne en mettant l'accent sur le développement des chaînes de valeur dans les secteurs agricoles/agroalimentaires, touristiques et secteurs associés et la mise en place de mécanismes de soutien technique et financier aux Micro-Petites et Moyennes Entreprises et entrepreneurs comoriennes.

Mmagaza



Participants à la vidéoconférence.

## NÉCROLOGIE

## Disparition du grand notable Abdallah Mohamed Soifeine

*Un des grands notables de la ville de Moroni, Abdallah Mohamed Soifeine, vient de tirer sa révérence jeudi soir à Dar-Es Salam où il venait d'être évacué. Son corps a été rapatrié le vendredi soir pour être enterré à Moroni. Malgré l'heure tardive le chef de l'État avait tenu à marquer de sa présence les obsèques de celui qui était devenu un des interlocuteurs privilégiés des différents régimes politiques.*

Celui qui a été président du conseil de l'île de Ngazidja (1978-1990) et président de la ligue de basket avait habitué les gens à l'appeler affectueusement président.

Abdallah Soifeine qui jouait un

rôle clé dans le premier cercle des notables de la ville, le fameux G8, était un homme affable et savait garder ses relations avec la plupart des habitants de la ville toutes générations confondues. Et son rôle était par ailleurs reconnu dans l'ensemble de l'île de Ngazidja où il se rendait souvent pour des manifestations coutumières.

Sa disparition a fait resurgir le débat sur le rôle des notables dans notre société où beaucoup pensent qu'ils jouent un rôle démesuré dans leur implication dans les affaires de l'État. Ce « Pouvoir de l'honneur » a été conféré à cette catégorie de la population comme le titrait dans son livre l'ambassadeur Sultan Chouzour et grand connaisseur des ramifications que celle-ci a su

noyer avec les pouvoirs politiques en tout temps.

Il n'en demeure pas moins que la fin des notables n'est pas pour demain dans la mesure où elle reste une sorte de refuge par rapport aux aléas d'une administration incapable de se restructurer malgré les multiples réformes qu'elle subit.

Mort à 87 ans, et père de 6 enfants, feu Abdallah Mohamed Soifeine avait le sens de la formule comme celle-ci, restée célèbre : « Mihula pvwa ugwa », moi je mange là où il y a la sauce. Son image marquera d'une pierre blanche la notabilité comorienne. Que Dieu le tout puissant, l'accueille en son Paradis éternel.

Mmagaza



Abdallah Mohamed Soifeine ancien président du conseil de l'île de Ngazidja

## FOOTBALL, COUPE DE LA COSAFA U17

## A Johannesburg, les Cœlacanthes U17 forfaités pour âge frauduleux

*En Afrique du sud, les Cœlacanthes U17 masculins sont exclus du Cup Cosafa pour avoir enfreint les règles. Le test d'IRM a démasqué cette pratique, relative à la falsification d'âge par souci de performance. En conférence de presse, tenue à Moroni le samedi 21 novembre 2020, la Ffc a dénoncé cette pratique déshonorante et accuse le staff technique d'être à l'origine des faux et usage de faux découverts.*

Pour information, le test de l'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) est un test du poignet. Il détermine avec précision l'âge d'un adolescent de moins de 17 ans. Dans l'ossature des Cœlacanthes U17, dépêchés à Johannesburg pour défendre le flambeau national au Cup Council of Southern Africa Football Associations (Cosafa U17 masculins) figuraient des jeunes qui dépassent la limite d'âge autorisée. En clair, il y a eu falsification avérée. Qui sont les auteurs de cette fraude planifiée : parents, entraîneurs, fédération ou les jeunes eux-mêmes ? En tout cas, ce qu'il s'est passé est humiliant. « Les organisateurs nous ont recommandé de procéder au test IRM ici. Ce test n'existe pas aux Comores. Nous n'avons que le scanner et la radiologie. On a donné une autonomie totale au staff technique pour préparer et gérer l'équipe dans les conditions requises. Nous avons fait les passeports sur la base des cartes d'identité nationale présentées par les entraîneurs, sans les joueurs » se décharge Alifeni Djamaledine, le secrétaire générale de la FFC.

Est-ce la 1ère fois que les Comores se font exclure dans des

compétitions internationales des jeunes ? « En 2019, toujours dans la coupe du Cosafa jeune, 15 joueurs comoriens avaient été déclarés forfaités, suite à une fraude en âge constatée après le test d'IRM », regrette Djamaledine. Les auteurs de la sottise ont bénéficié d'une immunité circonstancielle. L'instrumentalisation des innocents adolescents comoriens est devenue monnaie courante. Avant l'édition 2020 de la Coupe de l'Association des Fédérations du Football de l'Afrique australe (Cosafa), cette compétition africaine de la zone australe, âges et sexes confondus, les éléments recalés au

test sont écartés des confrontations sportives, mais pouvaient être remplacés par d'autres, aux âges estimés authentiques. « La réglementation a été modifiée. Toute sanction relative à une fraude incombe au pays concerné. Il est exclu de la compétition », précise le conférencier. Donc, accusés de falsification, les Comores sont disqualifiées de la compétition, écartées des éliminatoires de la Can U17, édition 2021. De plus, les Cœlacanthes sont suspendus dans les deux prochaines éliminatoires de la Can U17 masculins.

Pour les mêmes raisons, l'Eswatini, le Botswana et la

Zambie ont subi les sanctions semblables. « Nous avons soumis au staff les exigences de la Caf dans cette Coupe de Cosafa. Hélas, il a agi autrement. Avant le départ, les entraîneurs avaient confirmé qu'il n'y a rien à craindre malgré les tailles impressionnantes de certains joueurs, constatées par le directeur technique national. Ils ont fait la sourde oreille. Oui, des sanctions vont être assénées », avertit le secrétaire général de la Ffc. Pendant la période des préparations de ces U17 sacrifiés, l'absence d'un membre de la direction technique nationale (Dtn) était remarquable. « Nous ne pouvons

pas intervenir sur le choix des joueurs. C'est le devoir des encadreurs. Moi, j'ai été pris par les regroupements des Cœlacanthes dames seniors et U17. De plus, j'étais aussi malade », rapporte l'autre conférencier, Ayouba Moussa, patron de la Dtn. Ce dernier suggère une sélection, constituée exclusivement par des « Je Viens » pour être rassurés sur l'âge à présenter, en attendant une vive sensibilisation et l'instauration aux Comores de la culture de la régularité et de l'intégrité.

Bm Gondet

## FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

## CoNor appuie le déplacement et le séjour de Bonbon Djema et de Ngazi pour l'Afrique

*Le déplacement et le séjour en Afrique de Bonbon Djema, champion des Comores, et Ngazi Sport, détenteur de la Coupe des Comores, sont couverts par la Fifa/Caf, par l'intermédiaire du CoNor. Bonbon Ndjema se rend à Zimbabwe, et Ngazi en Zambie. « La crise sanitaire a contraint la Fifa/Caf à imposer le système de huis-clos. Sans recettes, les équipes sont secourues par des problèmes financiers. Le fonds covid-19 est destiné à soutenir leur activité, notamment les matches de la Caf », explique Kanizat Ibrahim, patronne du CoNor.*

Bonbon Djema affronte le champion de Zimbabwe, Jwaneng Football Club. Ce face-à-face qui rentre dans le cadre des tours préliminaires de la Ligue

des Champions d'Afrique aura lieu à Harare le vendredi 27 novembre 2020. Considérant la crise sanitaire, origine des matches à huis-clos, qui affaiblit les ressources des équipes, la patronne du Comité de Normalisation (CoNor) pour la Fédération de Football des Comores (Ffc) a saisi les staffs administratifs de Bonbon Djema et de Ngazi Sport, détenteur de la Coupe des Comores, de la volonté du duo financier et salvateur Caf/Fifa d'allouer un budget pour couvrir les dépenses qui vont être engagées pour les deux compétitions de l'Afrique.

« Ce sont des fonds covid-19, décidés par la Fifa/Caf. Bonbon Djema et Ngazi, doivent nous soumettre six factures proforma, dont trois pour les titres de voyage aérien, aller/retour, et trois autres,

pour les hôtels, pensions complets », rapporte Kanizat Ibrahim, présidente du CoNor. « Cette précieuse contribution, annoncée par la présidente du CoNor vient au moment opportun. Nous sommes très contents. Et nous remercions beaucoup ce geste salvateur », reconnaît le directeur sportif de Bonbon Djema. Notre interlocuteur, Abou Soundi, enchaîne : « Problème de places oblige, notre délégation sportive pourrait être scindée en deux groupes. Le 1er part bientôt. Le 2e, suivra le rythme après. Le moral des joueurs est au beau fixe. J'espère que ce sera ainsi le jour du face-à-face qui s'annonce coriace ».

Le match déterminant aura lieu probablement à l'international stadium de Harare. Lors des deux dernières journées du championnat

des Comores, phase régionale, les supporters du leader national, Bonbon Djema, ont constaté que les joueurs s'étaient livrés avec grande prudence. C'est certainement, pour éviter des éventuelles blessures, du genre ennuis musculaires, fractures, etc. « Nous remercions Kanizat Ibrahim. Le report du match Volcan # Bonbon Djema est primordial. Il renforce la psychologie de l'équipe. Je souhaite bonne chance à mon équipe », explose de joie Ahmed Broshe, sympathisant des Moroniens. A travers Kanizat, le combat engagé très longtemps par les clubs qualifiés aux compétitions africaines se réalise. Espérons que les prochains élus de la Ffc feront autant ou mieux.

Bm Gondet